JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 18, Nouvelle série
Mars 2008

0,75 €

L'expulsion d'un étudiant gabonais provoque des remous

M.Mbira est un étudiant gabonais arrivé en France en 1998. Il est père d'une enfant de 4 ans, dont il a la charge, scolarisée dans une école rémoise. M. Mbira se voit notifier le 18 janvier 2008 une OQTF. Il contacte un «conseil» sur Paris pour contester cette OQTF devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Chamapagne. Le 25 février 2008, alors qu'il vient de conduire sa fille à l'école, M. Mbira est interpellé par la police et placé en rétention administrative à Reims à partir de 18 h. La police prévient l'école qu'elle doit prendre des dispositions pour l'enfant à midi, puis que sa tante viendra la récupérer le soir à la sortie de l'école. M. Mbira s'aperçoit alors que son «conseil» parisien, qui lui a demandé beaucoup d'argent, n'est pas un avocat et que le recours au TA contre l'OQTF a été déposé hors-délai (le 20 février). Un avocat rémois est contacté par la police pour assurer sa défense devant le Juge des libertés et de la détention (JLD) le 27 février 2008. Ce JLD refuse d'annuler la procédure et de le remettre en liberté. L'avocat fait un recours en urgence à la Préfecture et décide qu'il faut alerter la presse sur cette affaire. Hélas, lorsque celle-ci se penche sur le cas le 29 février, il est trop tard : M. Mbira a été extrait de sa cellule de rétention tôt le matin pour être mis dans un avion en direction du Gabon à 11 h. M. Mbira vient d'être expulsé sans qu'il ait pu revoir sa fille et qu'on se soit préoccupé du sort de celle-ci.

Par une ordonnance du 1er mars 2008, la cour d'appel de Reims, qui a été saisie dans les délais a jugé illégal le placement et la prolongation de la rétention administrative de M.Mbira. Mais il était déjà trop tard…

Cette expulsion, la seconde en quelques jours, d'un étudiant gabonais (une autre de Toulouse avait été expulsée le 18 février) va créer un incident diplomatique entre le Gabon et la France. Le gouvernement gabonais proteste contre le fait que les accords franco-gabonais n'aient pas été respectés et menace à son tour d'expulser des ressortissants français installés au Gabon. Ce qui a déjà été le cas d'au moins une personne…

Une manifestation est prévue à Reims le mercredi 19 mars.

Pour toute information supplémentaire :

http://resf.reims.free.fr

CADEAU
ANS CE NUMERO:
NE CAMERA DE
VIDEO-SURVEILLANCE

Dans ce numéro :

Supplément à Courant alternatif,
n° 178, mars 2008
Com. Par. : 0610 G 86750
Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico
Imprimé par nos soins
Correspondance : Egrégore
BP 1213, 51058 Reims cedex
ISSN : 1951-1701

Régularisation par le travail

Le CESEDA (Code d'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile) a encore été aggravé par Hortefeux le 20 novembre 2007. Dans cette loi, un amendement du député sarkozyste F. Lefebvre donne la possibilité à une préfecture de délivrer une carte de séjour «salarié», sous certaines conditions et à titre exceptionnel, à un sans papiers qui présenterait une promesse d'embauche…

Sans attendre les circulaires d'application fixant ces conditions, beaucoup ont cru en cette possibilité de régularisation de sans papiers travaillant actuellement illégalement sur le sol français. C'est ainsi, par exemple, que des responsables de la confédération CGT vont saluer cet article de loi en se positionnant : «*Nous allons enfin pouvoir agir au sein des entreprises en montant des dossiers de régularisation*» (extrait d' «*Ensemble !*», mensuel de la CGT de décembre 2007).

Cette possibilité de régularisation, reprise par les médias, va circuler comme une traînée de poudre parmi les sans papiers. Certains, bien naïvement, vont se rendre directement et individuellement dans les préfectures avec une promesse d'embauche à la main, se jetant ainsi dans la gueule du loup. En effet, les préfectures ne vont pas se gêner pour mettre à jour leur fichier en notant en plus les entreprises susceptibles d'employer des sans papiers. Heureusement qu'au niveau associatif, le GISTI, LA CIMADE, des collectifs de sans-papiers, …, ont réagi en dénonçant cette manœuvre du pouvoir que nous avions déjà connu en 2006 lors d'une circulaire pouvant, sous certaines conditions là aussi, régulariser des familles dont les enfants étaient scolarisés… Malheureusement, dans certains cas, il était trop tard et des Obligations à Quitter le Territoire français sont tombées avec placement en rétention administrative.



Deux circulaires d'application (du 20/12/07 et du 7/01/08) ont ensuite précisé ces conditions. En sont exclus les algériens et les tunisiens, ne relevant pas du CESEDA, mais d'accords bilatéraux. Là encore, certaines associations ou syndicats ont compris qu'avec la deuxième circulaire le gouvernement reculait (ce recul étant bien évidemment la conséquence de leur action…). En fait, il n'en est rien puisqu'elles sont complémentaires.

Les préfets doivent faire un usage très limité de cet article de loi. Il est d'ailleurs rappelé que les «*étrangers en situation irrégulière … ont vocation à regagner leur pays d'origine*».

La situation à Reims

Depuis sa création en septembre 2006, RESF Reims a recensé 25 cas de familles sans papiers (ou partie de familles) d'enfants scolarisés ou jeunes majeurs. 10 familles sont maintenant en possession de papiers, même s'il reste encore des problèmes à régler (en autre celui des passeports que certains états ne veulent pas délivrer). 2 familles ont obtenu des autorisations de séjour temporaire). Pour les autres, c'est soit l'attente d'une régularisation, soit l'attente d'une décision administrative (statut de réfugiés, annulation d'OQTF, décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme).

Depuis la fin de l'année 2007, on assiste à une multiplication de délivrances d'OQTF envers des pères ou futurs pères de famille dont l'épouse est en situation régulière (carte de résident ou de nationalité française) ou des étudiant-e-s. A noter la naissance de RUSF (Réseau Université Sans Frontières).

Pour se tenir au courant des pétitions, actions en cours, allez sur le site Internet de RESF Reims : http:// resf.reims.free.fr/

Une première tentative de suicide a eu lieu au local de rétention administrative (LRA) de Reims : un futur père d'enfant français n'a pas supporté une expulsion vers l'Algérie. Devant son état de santé, la Préfecture a annulé la procédure de rétention… A suivre.

Rétention administrative

«*La rétention administrative est une privation de liberté spécifique pour les étrangers en instance d'éloignement du territoire français*». Il s'agit du placement par une préfecture «dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire» d'un étranger qui fait l'objet d'une mesure d'éloignement forcé. La durée maximale de maintien en rétention est de 32 jours. Au-delà de cette période, l'étranger que l'administration n'aura pas réussi à reconduire devra être remis en liberté, souvent sans que sa situation ne soit régularisée. Il peut alors revenir plusieurs fois en rétention. Bien qu'ils ne relèvent pas de l'administration pénitentiaire mais de la police ou de la gendarmerie, les centres de rétention sont des prisons pour étrangers. La durée légale maximale de la rétention n'a cessé de s'allonger pour passer de 7 jours en 1981 à 32 jours en 2003. Si, en mai prochain, «la directive sur la rétention et l'expulsion» est votée au Parlement européen, la rétention des personnes sans papiers pourra atteindre **18 mois** ! Cette mesure porte en elle les germes de la généralisation d'une politique d'enfermement des personnes étrangères, cette politique devenant alors le mode de gestion ordinaire des personnes migrantes. Le nombre de retenus et la durée moyenne augmente : en 2003, il y a eu 28 220 personnes retenues pour durée moyenne de rétention de 5 jours ; en 2006, 31 232 personnes retenues pour une durée moyenne de rétention de 9 jours (dont 97 familles, plus de 200 mineurs d'une moyenne d'age de 8 ans !). Alors que le passage en rétention était au départ une exception, c'est aujourd'hui la règle générale. La capacité et le nombre des centres ont beaucoup augmenté ces deux dernières années : «*Il existe en 2005 1200 places en rétention. En 2008 il en est prévu 2700*» (sources : Comité Interministériel de Contrôle de l'Immigration, 2005).

Contre la chasse aux sans-papiers
Liberté de circulation et d'installation

Une femme se tue en se défenestrant à l'arrivée de la police, boulevard de la Villette à Paris. À Amiens, un jeune garçon de 12 ans chute du quatrième étage à l'arrivée des flics. Au centre de rétention de Toulouse-Cornebarrieu, une petite fille de 15 mois et sa mère enceinte sont arrêtées et enfermées, le lendemain, la mère perdra ses jumeaux qu'elle portait. Dans ce même CRA, on apprendra qu'un enfant handicapé moteur et mental ainsi que ses parents y ont été retenus. À Lille, David ASSOEV, un jeune géorgien appartenant à la minorité Yézide, est expulsé, et, dès son arrivée à Tbilissi, il est jeté en prison après un simulacre de procès. Il y a quelques mois encore le parquet de Limoges a demandé à un médecin de procéder à un examen gynécologique de deux jeunes filles pour fournir un rapport prouvant leur minorité. Chaque jour le quotidien de la chasse aux étrangers révèle son lot d'atrocités et s'enfonce dans la barbarie. "La France, pays des droits de l'Homme" c'est une histoire qu'on raconte aux adultes pour les faire dormir. Aujourd'hui plus personne ne peut ignorer la situation et qui ne dit mot consent. L'obstination du gouvernement Sarkozy/Fillon/Hortefeux se matérialise dans l'annonce de chiffres d'expulsions toujours plus hauts (26 000 prévues cette année en métropole) et ne laisse présager rien de bon. Il est vrai qu'il est plus facile de présenter les chiffres de «reconduites à la frontière» et d'intoxiquer les médias avec des délires d'identité nationale plutôt que de s'attaquer aux vrais problèmes du pays. Pourtant des résistances se développent : ici ce sont les centres de rétention (notamment le CRA de Vincennes) qui sont le siège de révoltes et de mouvements de protestations ; là ce sont des parents d'élèves et des profs qui s'organisent pour planquer telle ou telle famille en prenant le risque de l'illégalité ; là encore ce sont des salariés sans-papiers qui se mettent en grève rappelant à quel point le patronat a besoin de ce type de travailleurs. Nous ne pouvons qu'encourager ces initiatives, y prendre part et faire en sorte qu'elles se multiplient: il faut que dans chaque quartier, chaque école, chaque entreprise, chaque syndicat se crée ce genre de collectifs pour instaurer un rapport de force qui fera céder le Pouvoir.

Cependant, même si nous parvenons à obtenir satisfaction, nous ne devons pas oublier que le problème restera en suspens car le statut des personnes irrégulières découle directement de la politique de l'Etat en clair : c'est l'Etat qui crée les sans papiers car il est voué "corps et âme" à rendre éternellement service à ses petits copains patrons. Et ces derniers ont un appétit toujours plus insatiable de main-d'oeuvre d'autant plus exploitable qu'elle se trouve sous la menace d'une expulsion. À titre d'exemple, lorsque la Gauche arrivée au pouvoir en 1997, juste après la lutte de Saint-Bernard à Paris, a mis en place une circulaire pour permettre une régularisation massive (circulaire Chevènement) on a pu croire la question réglée. Mais cela n'a fait que créer une situation ambiguë, puisque sur 150 000 dossiers, 80 000 se sont vus notifier des refus. La question des sans papiers est donc bien évidemment une question politique. Si nous sommes solidaires des sans papiers ce n'est ni par humanisme, ni par pitié. C'est parce que nous considérons que chacun et chacune doit avoir le droit de circuler librement comme bon lui plait. C'est parce que, dans notre conception du monde, les frontières n'ont pas lieu d'être. C'est parce que nous voulons détruire l'Etat qui nous considérera toujours comme des numéros. C'est par ce que nous voulons changer ce monde qui méprise tant la vie humaine.

Régularisation de tous les sans-papiers par carte de 10 ans
Liberté de circulation et d'installation
Egalité des droits
Libération de tous les sans-papiers emprisonnés
Arrêt immédiat des expulsions et retour des expulsés
Fermeture des centres de rétention et des "zones d'attente"
Non à la construction de nouveaux centres de rétention
Abrogation de toutes les lois spéciales pour étrangers
Solidarité internationale avec et entre tous les sans-papiers

Participons massivement aux manifestations le 5 avril 2008

Organisation Communiste Libertaire

La vidéosurveillance entre en action à Reims

Depuis le 4 février 2008, 36 caméras surveillent 24 heures sur 24 et 365 jours par an quatre lieux stratégiques de Reims pour un coût de 1,5 millions d'euros.

Les quatre secteurs concernés

Centre ville : 15 caméras vont être installées dans l'hyper centre. Elles sont réparties entre la place d'Erlon, la rue Talleyrand, de Vesle, le secteur du Théâtre, le parvis de la cathédrale, les places du Forum et Royale, l'hôtel de ville.

Stade Delaune : 4 caméras sont aux abords du stade permettant la surveillance entre la piscine et l'avenue du Général de Gaulle.

Croix-Rouge : 10 caméras couvriront les grands axes en allant de l'avenue Eisenhower au Château d'eau.

Zac la Neuvillette : 7 caméras vont contrôler les différents accès à la zone commerciale.

Pour quoi faire ?

Selon le directeur de la police municipale, *«Pour le centre ville, c'est la délinquance de voie publique qui est visée. Cela concerne les vols à l'arraché, les pickpockets, les rixes… Pour le stade, les caméras permettront, les jours de matchs de surveiller les abords et les mouvements de supporters. Il y a aussi la possibilité d'avoir une surveillance plus générale sur une partie du parc Léo Lagrange. À Croix-Rouge, c'est l'occasion de tester le système sur un quartier populaire. Cela doit permettre de renforcer le travail de prévention sur le secteur, d'identifier les groupes qui participent notamment aux rodéos urbains. Les cameras sont réparties sur les différentes zones d'accès au quartier. Dans les îlots d'immeubles, il y a souvent déjà des caméras gérées par les organismes logeurs. À la Zac de la Neuvillette enfin, nous sommes aussi dans une logique de contrôle des accès, de protection et de sécurisation des bâtiments pour éviter les raids et les casses dans les magasins. La mise en place de la vidéosurveillance répond à trois objectifs : avoir des espaces tranquillisés, donner aux forces de police la capacité de mieux intervenir et amener des éléments de preuves pour les enquêtes judiciaires.».*

«Par ailleurs les fichiers sont écrasés au bout de sept jours, ce qui veut dire que ces images n'existent plus sauf si la justice nous en a fait la demande dans le délai de ces sept jours. On sera de toute façon très vigilant. Il est hors de question de faire n'importe quoi. Nous rappelons à nos agents les sanctions pénales et internes qu'ils risquent».



Généralisation ?

Selon l'adjoint au maire en charge notamment du dossier de la vidéosurveillance, «*La vidéosurveillance n'est pas une fin en soit. C'est un outil d'aide et d'accompagnement de la police municipale et nationale. C'est complémentaire d'autres actions. Nous avons reçu une autorisation de la préfecture avec des règles très précises. Un comité d'éthique va être créé avec des personnes qualifiées qui pourront venir à tout moment dans le PC sécurité pour vérifier le bon fonctionnement du système. Les agents qui y travailleront ont suivi une formation spécifique. Ils se doivent de suivre un règlement qui va jusqu'à interdire l'utilisation de portable dans le PC sécurité pour qu'ils ne puissent pas enregistrer les images dessus. Par ailleurs je rappelle que les images sont détruites au bout de 7 jours s'il n'y a aucune requête. Nous ne sommes pas là pour être des Big Brother. Un état des lieux sera fait dans un an. Dans les villes où ce système est en place, on note une baisse de la criminalité. On peut s'attendre à quelques effets reports dans d'autres secteurs mais nous y serons vigilants. Ensuite dans un an, on pourra imaginer en fonction des zones et des priorités, une extension de la vidéosurveillance*».

Les vraies raisons !

De nombreuses études prouvent que la vidéosurveillance est inefficace concernant leur effet dissuasif (après un temps d'adaptation, la «délinquance» se déplace) et quasi-nul en terme répressif. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre les chiffres en Grande Bretagne où il y a 25 millions de caméras soit 25 fois plus qu'en France. Cela n'a pas empêché les attentats dans le métro londonien et cela n'a pas empêché l'erreur de la police anglaise qui a tué un innocent qu'elle avait cru reconnaître d'une cassette vidéo.

Les vrais raisons de son développement sont d'ordre politique (le «tout sécuritaire» qui surfe sur les peurs et le rejet de l'autre) et économiques où le sécuritaire est un fond de commerce de plus en plus fructueux.

La vidéosurveillance a d'ailleurs ses assises. Les premières ont eu lieu les 13 et 14 décembre 2006 à Nice. Rappelons que Nice est très certainement la ville la plus vidéo surveillée de France, dont le «gratin», qui a toujours penché à l'extrême droite, s'est toujours autant distingué dans le sécuritaire qu'il a été aux centres d'affaires de corruption diverses … non repérables par la vidéo-surveillance ! Faut-il croire qu'il y a un lien ?

Les 2^{iémes} assises nationales ont eu lieu à Strasbourg les 13 et 14 novembre 2007.

Ces assises sont des lieux d'échanges au niveau des municipalités (cadre légal, expériences, pratiques pour gagner la confiance du citoyen, …) et un lieu commercial où l'on peut faire ses emplettes parmi les nombreux exposants invités. Mais il ne faut pas oublier que la vidéosurveillance crée des emplois … dans les polices municipales. Pas de quoi nous rassurer !

Social

Quatre cheminots de Tergnier ont passé une journée en garde à vue au commissariat. On leur reproche un sabotage. Les faits qui sont reprochés aux cheminots ternois remontent au 15 novembre dernier, en pleine grève sur la réforme des retraites. Alors qu'ils font *«le tour des popote »* comme ils disent, ces représentants syndicaux apprennent que la SNCF a affrété un train pour un client important, la SCCC de Chauny. Leur sang ne fait qu'un tour : *«Le but, c'était de casser la grève»*, et ça, ils ne peuvent pas le tolérer. Sur les quatre cheminots gardés à vue, deux ne seront pas inquiétés car il est établi qu'ils n'ont fait qu'assister au *«sabotage»*. Les deux autres comparaîtront devant le procureur de Laon le 25 mars prochain selon la procédure du plaider coupable. Au niveau pénal, ils n'encourent pas de grosse peine mais en interne, c'est une autre histoire. *«Si nous sommes condamnés, nous sommes susceptibles de faire l'objet d'une procédure disciplinaire qui pourrait aller jusqu'à la révocation mais on ne se laissera pas faire. On ne veut pas servir de boucs émissaires»*. En effet, pendant la grève de novembre, 36 plaintes ont été déposées par la SNCF au niveau national pour des actes de sabotage ou de dégradations. Ils redoutent donc de servir d'exemples. Si la CGT et SUD condamnent l'acte, ils estiment que cette plainte est disproportionnée au regard des faits. *«Nous ferons une demande de concertation immédiate à la direction régionale afin qu'elle retire sa plainte»* et n'excluent pas l'éventualité d'une grève s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- *«En 1981, nous étions 240 et on faisait 10.000 tonnes ; à ce jour, à 125, on fait 35.000 tonnes…».* C'est l'abattement à **Rougeries**, après l'annonce de la fermeture du site de **Chanteraine** et le licenciement possible de 124 salariés. Installée en pleine zone rurale, la papeterie était la seule usine de la vallée du Vilpion. *«Tant qu'on n'a pas trouvé de repreneur, on ne peut rien dire, et puis, les autorités locales vont se démener.»*

- Cinquante-trois licenciements ont été annoncés à l'usine **Tecnitol à Effry**. Ce chiffre, très élevé, a été annoncé lors d'un comité d'entreprise. La fabrique d'objets métalliques (armoires et boîtes aux lettres, notamment) emploie environ 133 personnes (intérimaires compris). Il y a quelques mois, une partie de la production des armoires métalliques a été délocalisée en Pologne. Face à une telle nouvelle, les salariés ont commencé une grève.

- Les salariés de chez **Baxi**, entreprise de fonderie et d'assemblage de chaudières, ont manifesté **à Villeneuve-Saint-Germain**, près de Soissons, pour protester contre le projet de licenciements de 82 personnes suite à la reprise de la partie *«fonderie»* de l'usine. La direction, prête à rétablir la prime d'éloignement, n'a reculé sur aucun autre point (mesures d'âge, primes d'ancienneté, remise en cause des 35 heures).

- Les 115 employés **du centre départemental de tri de La Poste de Laon** qui doit fermer en 2009, dans le cadre de *Cap Qualité Courrier,* ne savent toujours pas à quelle sauce ils vont être mangés. La direction dit qu'il n'y aura aucun licenciement. Mais quelles mesures d'accompagnement afin de permettre aux employés, sacrifiés sur l'autel du sacro-saint *«cap qualité courrie »*, de retrouver un poste au plus près de leurs compétences, mais également de leurs impératifs familiaux ? *«Pour ce faire, encore aurait-il fallu rédiger un listing des personnels touchés en y indiquant leur situation familiale et leurs possibilités de mutation ou non. Le seul listing existant à ce jour est celui que nous avons réalisé. En clair, on attend toujours que l'on s'occupe de nous»*. La proposition qui vient de leur être formulée par leur direction, de se retrouver pour… un nouvel échange d'idées le 28 février ne leur convient pas. *«Nous veillons à ce que ces reclassements se déroulent dans un rayon de trente kilomètres. Évidemment, ceux qui souhaiteront suivre les mutations de leur entreprise en allant travailler à Amiens bénéficieront de compensations, en plus d'une amélioration des conditions de travail. En effet, sur place, ils découvriront une nouvelle mécanisation ainsi que des possibilités de formation, voire de promotion»*. Les membres du personnel appelés à travailler au centre de traitement de courrier d'Amiens, distant de 120 km, se plaignent de la modicité de la prime unique qui leur est octroyée, 3 400 euros. Ils exigent aussi un plan d'accompagnement pour les personnes qui veulent changer de métier. Dans le cas où des postiers travailleraient à Amiens ou ailleurs en Picardie, ils se verraient offrir des primes de compensation.

- **Superior Essex** (groupe américain), **à Chauny**, spécialisé dans la fabrication de fils de cuivre émaillés pour divers marchés industriels (automobile, éclairage, télévision…), est menacé purement et simplement de fermeture avec la suppression de 130 emplois.

- Sept des 9 salariés du site carolo de la société **Bodycote,** usine de métallurgie spécialisée dans le traitement thermique, qui compte 298 usines réparties dans le monde, ont entamé une grève *«illimitée»*. L'activité du site de production situé à **Charleville** pourrait être transférée sur le site de Gandrange, en Moselle. Des propositions de reclassement (parfois, avec promotion) accompagnées de 12.000 € de prime ont été proposées à l'ensemble du personnel. La direction évoque également la possibilité de payer une navette quotidienne jusque Gandrange à deux salariés. les salariés, qui ont entre 6 et 20 ans d'ancienneté, semblent opter pour une négociation de leur licenciement. *«Nous demandons une prime supra-légale de 30 000 € payable par l'entreprise».* Après plusieurs jours de grève, ils ont obtenu le versement d'une prime *«supra-légale»* de 15.000 euros en accompagnement de leur licenciement pour motif économique à partir du 13 mars. Ils pourraient aussi, par la suite, bénéficier du contrat de transition professionnelle (CTP).

- Les 132 employés des sites de production bognysiens **du groupe Lenoir-et-Mernier-FAV-LCVAB** vont se retrouver sur le carreau. En redressement judiciaire depuis mai 2007, un repreneur n'a pas réussi à boucler son budget. Selon l'avocat des employés, la liquidation va coûter 9 millions d'euros aux contribuables ardennais en indemnités de toute sorte : stages, reclassements ou pseudo-reclassements. Les ex-salariés, qui multiplient les manifestations, demandent une indemnité supra-légale de 50 000 €, non pas payée par l'Etat et les collectivités territoriales comme pour Thomé Génot, mais par l'UIMM, le syndicat des patrons de la métallurgie. La préfète des Ardennes a envoyé à ce syndicat une demande de rencontre pour étudier cette proposition (proposition que rejette la branche ardennaise). Par ailleurs, à l'initiative de salariés, une partie de l'activité pourrait être reprise sous forme d'une Scop (société coopérative ouvrière de production). De nombreuses manifestations et opérations «coup de poing) ont eu lieu. On vient d'apprendre que les deux projets de reprise de Lenoir-et-Mernier par Anco's (Donchery) et de LCAB/Jayot par une S.A. coopérative avaient été acceptés puisqu'ils ne portaient pas sur les mêmes secteurs du groupe Lenoir-et-Mernier. Ce qui signifie, dans le premier dossier, un retour à l'emploi pour 10 personnes immédiatement sur le site de Braux, avec un objectif de 20 à 25 salariés à terme. La validation du second dossier de reprise de ce que l'on appelle depuis le début le *«projet de scop»* autorise aussi l'embauche immédiate de 33 salariés répartis sur les sites de Gespunsart et de Château-Regnault. *«Il y a encore presque une centaine de salariés qui restent sur le carreau»,* une raison de se battre pour l'indemnité supra légale.

- L'information de la mise en place d'un plan social au sein de **Cotuplas**, entreprise basée en zone industrielle de **Sainte-Ménehould** depuis 1957, se confirme. Spécialiste des équipements de production et de conditionnement de tubes en plastique principalement destinés au marché de la cosmétique, la société compte pour l'heure 88 salariés. Le plan social présenté devrait annoncer la suppression de 14 postes.

- L'entreprise **Nobel Plastic de Vitry-le-François**, qui vient de passer sous le contrôle de Orhan (6 000 employés dans le monde pour un chiffre d'affaires de 600 millions d'euros) va être restructurée. La moitié des 400 salariés, en CDD, risquent de faire les frais de cette restructuration.

- Le Groupement des Mousquetaires a décidé de fermer définitivement le magasin **Vêti de Vitry-le-François** dans le courant du premier semestre. Pour les 7 salariés (5 vendeuses, un comptable et le directeur), il s'agira d'un licenciement économique.

- Dans le cadre de la restructuration des **AGF**, le site de Reims devrait fermer ses portes en 2009. Ce site emploie 70 personnes. Selon la direction, il n'y aurait aucun licenciement sec, des mutations sur le site parisien seraient proposées.

- Quatorze personnes ont été blessées lors de la libération musclée le 15 janvier 2008 du directeur de l'usine en restructuration **Cogesal-Miko (groupe Unilever) à Saint-Dizier**. Une quarantaine de salariés, souhaitant une réunion immédiate avec la direction sur les indemnités de licenciement, avaient bloqué la veille au soir la voiture du directeur, alors accompagné d'un huissier, et forcé les deux hommes à retourner dans le bureau du directeur, dans lequel ils ont passé la nuit. Un projet de restructuration du site avait été annoncé le 13 novembre 2007 en comité d'entreprise, avec 254 suppressions de postes (228 réelles et 26 reclassements) pour 493 emplois aujourd'hui, et l'arrêt de trois lignes de production peu compétitives en juillet 2008. Ce programme pourrait finalement concerner 246 postes, selon la direction. Les syndicats parlent de 266 emplois supprimés. Depuis le 15 janvier, 5 salariés en grève bloquent toute la production. Selon le rapport demandé par le comité d'entreprise, rien ne justifierait les suppressions d'emplois. En 2007, Cogesal-Miko aurait réalisé 11 millions d'euros de bénéfices sur un chiffre d'affaire de 120 millions d'euros (ce bénéfice était de 22 millions d'euros en 2006). Lors du dernier CE, début février, la direction a proposé un CDI à temps partiel aménagé «*qui permettrait de limiter le nombre de licenciements et concernerait entre une vingtaine et une trentaine de person-nes qui travailleraient cinq mois dans l'année et toucheraient en plus un mois de salaire multiplié par le nombre d'années d'ancienneté, plafonné à 76 000 €*». Quant au dispositif d'accompagnement des départs volontai-res, l'indemnité serait la mê-me. Ces propositions restent insuffisantes aux yeux des organisations syndicales, et ne permettent pas de relancer l'usine toujours paralysée par un mouvement de grève. En réaction à ce blocage, la direction a décidé mi-février de ne plus payer les salaires des employés de production qui représentent 60 % des 493 salariés du site. Selon la direction, la grève avait coûté, au jour de la décision, un million d'euros, soit un tiers du résultat annuel initialement estimé à 3,5 millions d'euros pour l'usine de Saint-Dizier en 2008. Une manifestation de plus de 1 000 personnes, avec des représentants d'autres entreprises du groupe Unilever et d'entreprises en voie de fermeture, a eu lieu dans les rues de Saint-Dizier. Alors que la CFDT est prête à négocier avec la direction d'Unilever, les syndicats CGT et FO ont demandé à être reçu par le ministre du travail

Grèves et arrêts de travail

- Les mises à pied conservatoires de cinq chefs d'équipe qui avaient motivé les précédents débrayages au centre d'appels **Transcom de Soissons** se sont transformées en licenciements. Le licenciement *«pour faute grave»* a été à effet immédiat pour deux d'entre eux - qui ont décidé de saisir les Prud'hommes - mais il est soumis à validation de l'inspection du travail pour les trois autres qui concernent des salariés protégés, en raison de leur statut de représentants du personnel. Le personnel a une nouvelle fois débrayé, pour un total, en fonction des équipes, de cinq heures. *«Nous demandons la réintégration de nos chefs d'équipe. Il n'y a rien de sérieux dans les fautes qu'on leur reproche. Transcom n'a rien fait pour éviter cette situation. On les a laissés délibérément aller dans le mur. La direction reste sourde à toutes les demandes de conciliation»*. L'inspection du travail n'a pas validé 2 des 3 licenciements pour lesquels elle était saisie.

- Débrayage, **chez Sperian respiratory protection France, ex-Fenzy, à Villers-Cotterêts**. Un tiers du personnel de cette société de 95 personnes — spécialisée dans les appareils de protection respiratoire — a cessé le travail, déçu par le résultat des négociations salariales annuelles, débutées en novembre. *«Nous demandions 4 % d'augmentation des salaires. La direction ne nous accorde que 2,2 % et ce n'est pas négociable»*. L'augmentation proposée par la direction ne satisfait pas la quasi totalité des salariés qu'elle concerne au regard *«du chiffre d'affaires de l'entreprise et de ses résultats.»* Travailler plus pour gagner plus, *«c'est ce qu'on nous demande. On nous dit de faire des heures supplémentaires, qu'on va nous racheter nos RTT mais nous, ça ne nous intéresse pas. On ne fait pas un salaire avec des heures supplémentaires. C'est trop variable. Nous sommes juste au-dessus du Smic. Plus on fait de bénéfices moins on le voit sur nos salaires»*. *«On continue tant qu'on n'a pas gain de cause»*. Il s'agirait du premier débrayage connu en 25 ans dans cette entreprise cotterézienne.

- Les syndicats de l'entreprise **Akers à Sedan** ont décidé d'appeler à un arrêt de travail de huit heures afin de protester *«contre les sanctions infligées par la direction aux salariés de l'usinage»*. C'est la mise à pied d'un de leur collègue qui a mis le feu aux poudres. D'après les syndicats, on lui aurait reproché d'*«être trop souvent absent de sa machine»*. Une sanction d'autant moins bien perçue qu'elle fait suite à l'envoi groupé de huit avertissements à des salariés. Ces derniers auraient, *«malgré les différentes observations verbales de l'encadrement»*, dépassé le temps de pause légale (20 minutes) *«de quelques minutes»* d'après les syndicats. Ils remarquent que *«ce type de sanction a tendance à se généraliser, rappelez-vous récemment les menaces de sanctions d'un camarade de la fonderie»*. Pour le secrétaire du syndicat CGT, il s'agit de méthodes *«d'intimidation»*. *«La direction met la pression sur les salariés parce que la majorité refuse de passer aux 5x8.»*

- La quasi totalité de la trentaine de salariés de l'entreprise **Galva 08** était en grève. Installée **à Vivier-au-Court**, la société est dirigée le président du Medef des Ardennes. Les revendications sont d'abord d'ordre salarial : les grévistes demandent une hausse horaire de 70 centimes (soit environ 110 euros mensuels). Dans trois mois, Galva 08 intégrera le groupe Galvaunion, basé dans l'Allier. Il n'y a rien à craindre pour le site de Vivier.

- Pour faire valoir leurs revendications et notamment une augmentation de 60 € mensuelle du régime indemnitaire, les **communaux de Sedan** ont recouru aux grands moyens. Après négociations, un accord a été trouvé : le paiement de 35 €, dès le 1er janvier 2008, en faveur de la catégorie C, le maintien d'une prime de 60 € pour la catégorie C et les contrats aidés de 10€ dès le 1er janvier 2009. Ainsi, sur les deux prochaines années, cela représente une augmentation mensuelle du régime indemnitaire de 45 €.

- Le personnel du magasin **Conforama de Reims** et celui de **la plate-forme *«Aldi»* de Gueux** se sont mis en grève pour la défense de leur pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires chez Conforama et pour la hausse des salaires et la revalorisation de certaines primes chez Aldi.

- Une partie de la centaine de salariés de l'entreprise **Wayne Dalton Europe** (fabricant de portes de garage sectionnelles) se s'est mise en grève et a formé un piquet de grève devant les locaux de l'entreprise dans la zone Farman **à Reims**. Salariés et direction étaient en négociations depuis plusieurs semaines. *«Nous demandons une augmentation des salaires et une majoration de nos heures de modulation»*. Des négociations ont été entamées en décembre. Après 8 réunions, un accord a été signé avec la CFDT. La CGT l'a refusé. Le désaccord porte essentiellement sur 0,5 % d'augmentation. Le travail a repris après un accord avec la direction pour réexaminer la question de la majoration des heures de modulation.

- Les salariés de l'entreprise de transports **Johar de Luxémont-Villotte** se sont mis en grève pour une augmentation de salaire de 3 %. Le patron leur propose une augmentation de 1,5 % à partir du 1er janvier, plus une prime exceptionnelle correspondabt à 1 % du salaire. Après 5 jours de grève, ils ont obtenu 3,5 % d'augmentation.

- Les salariés de **Calcia à Couvrot** ont observé une semaine de grève, comme tous les salariés des autres sites français. *«Nous n'avons obtenu que 2,7 % d'augmentation de salaire alors que nous réclamions 5 %.»*. À cela s'ajoutent une hausse de 2,7 % de la prime de panier, une prime exceptionnelle de 300 euros pour cette année et une augmentation de la prime *«vacances»* qui passe de 800 à 840 euros. Mais les salariés estiment qu'ils sont assez loin du compte. *«Ces propositions sont en deçà de nos revendications»*. Il faut savoir que la mutuelle augmente de 2,5 %...

- Les salariés de l'entreprise ***«Johnson et Johnson»*** implantée dans la zone industrielle de **Sézanne** depuis 1965 ont entamé un mouvement de grève. Les grévistes ont bloqué l'accès des poids lourds aux deux entrées de cette entreprise spécialisée dans la production de produits d'hygiène féminine notamment. Au cœur de ce conflit, l'augmentation des salaires notamment pour les ouvriers, majoritaires dans cette usine qui embauche actuellement 213 salariés. *«Nous réclamons 4 % d'augmentation, la direction en propose 2,6 %»*. Après une journée de grève, un accord a été trouvé (3,5 % d'augmentation).

- Environ la moitié des 90 salariés de **l'entreprise Privé, à Châlons-en-Champagne**, ont cessé le travail. Les quelque quarante grévistes, essentiellement du personnel de l'atelier de cette société spécialisée dans les constructions métalliques, ont bloqué l'entrée de leur entreprise. L'objet de leur colère : l'échec des négociations salariales, après trois rencontres avec leur PDG. *«On réclame une augmentation des salaires qui ne soit pas inférieure à l'inflation»* . Soit, précisément, 3 % de hausse en 2008 plus 1,1 % de reliquat 2007. Jean-Michel Privé, pour sa part, propose *«une augmentation générale des salaires de 3,8 %»*.



JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://journal-lechatnoir.site.voila.fr

http://oclibertaire.free.fr






Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre, PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent, c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse et les mercredis, de 16 h à 20 h, au 51 rue Landouzy, Reims